

**AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UN BAIL DE LOCATION DE LA
PROPRIETE COMMUNALE SISE 4 RUE DE L'EGLISE AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION "LA MAISON DES CHOMEURS"**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu à plusieurs reprises les représentants de l'Association intitulée "La Maison des Chômeurs", association nouvellement créée dont le siège social est à YERRES, et dont le but est de permettre aux chômeurs de se rencontrer et de s'entraider afin de développer ensemble force et espoir, à venir en aide aux personnes en difficulté, en situation de précarité ou d'exclusion, favoriser la solidarité et préserver la dignité humaine.

Aux termes de ces rencontres, il a été convenu que la Ville de YERRES louerait à l'Association pour une durée de DOUZE ANS, des locaux situés 4 Rue de l'Eglise à YERRES, moyennant un loyer annuel de 10 Francs. Ces locaux serviront de lieu d'accueil et de siège social pour la Maison des Chômeurs.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

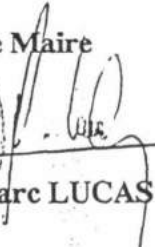
A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération à intervenir avec la Maison des Chômeurs représentée par son Président.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

 Le Maire

Marc LUCAS



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en
le 22 Mai 1995 et de la publication
le 19 Mai 1995
Le Maire,